

Critères d'évaluation pour les bonnes pratiques d'includ-ed

Afin de mieux comprendre les bonnes pratiques d'includ-ed et leur incidence sur le développement d'une éducation inclusive pour les personnes handicapées, les coordinateurs de ce programme ont mis en place un ensemble de critères d'évaluation. Nous vous serions reconnaissants de participer à la réflexion concernant ces critères et d'évaluer la qualité des résultats obtenus dans votre pratique en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. IMPACT

- a. La pratique démontre, au moyen de résultats qualitatifs et/ou quantitatifs, une amélioration des situations éducatives, sociales ou professionnelles des personnes handicapées.
- b. La pratique a eu un impact sur les médias.

2. INNOVATION

- a. La pratique intègre de nouveaux éléments d'intervention pour parvenir à l'inclusion des personnes handicapées.
- b. La pratique contribue à créer des outils progressifs, des équipements, des technologies ou de nouveaux procédés dans le domaine de l'inclusion.

3. TRANSFERABILITE

- a. Les pratiques progressives et/ou déjà établies peuvent être appliquées à des situations parallèles ou similaires au sien d'une seule ou plusieurs régions.
- b. La pratique agit comme une source d'inspiration pour de nouveaux projets.

4. DÉVELOPPEMENT DURABLE

- a. La pratique conduit à des changements durables dans la manière de travailler et dans la planification stratégique sur le long terme.
- b. La pratique implique un large éventail d'acteurs et de parties prenantes qui contribuent à soutenir le projet financièrement.

5. PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

- a. La pratique inclut les personnes handicapées dans la prise de décision.
- b. La pratique implique des personnes handicapées à toutes les étapes du projet.

6. UNE LARGE PARTICIPATION

- a. La pratique bénéficie de la collaboration des différentes administrations et organismes gouvernementaux qui apportent leur soutien au projet.
- b. La pratique bénéficie de la coopération d'organismes et/ou de personnes de divers secteurs sociaux qui luttent pour atteindre les objectifs visés et qui sont engagés dans la réussite de cette pratique.

7. EVALUATION

- a. La pratique inclut une évaluation de la pratique elle-même.
- b. La pratique implique les différentes personnes qui ont pris part au projet dans la phase d'évaluation.